

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1977 B 00356 Numéro SIREN : 712 022 862 Nom ou dénomination : SOCIETE DES ENTREPOTS ET DE DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2020 sous le numéro de dépôt 8741

SOCIETE DES ENTREPOTS ET DE DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4.400.000 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Moimont
95670 MARLY LA VILLE

712 022 862 R.C.S. PONTOISE

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

EN DATE DU 22 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, et le VINGT DEUX JUILLET à onze heures,

Au Mesnil Amelot,

Les Actionnaires de la **SOCIETE DES ENTREPOTS ET DE DISTRIBUTION** se réunissent sur convocation du Président du Conseil de Surveillance, qui leur a été adressée dans les délais légaux.

La feuille de présence est émarginée par chaque actionnaire en entrant en séance.

Monsieur Patrick DUBOIS est appelé à Présider la séance. Monsieur Christophe DUBOIS est appelé comme scrutateur. Madame Valérie AUDOIN est désignée aux fonctions de secrétaire.

Les Co-Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués, à savoir :

- La société KPMG, représentée par Monsieur Rémi TOULEMONDE, et
- Madame Martine AVENARD

Monsieur Toulemonde est présent.

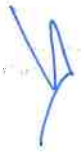
Madame Martine AVENARD est excusée

Le Bureau ainsi composé, Monsieur Patrick DUBOIS constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau, que les Actionnaires, présents ou représentés possédant ensemble plus des deux tiers des actions ayant droit de vote, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant pour les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire que pour la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres adressées à tous les actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le Rapport du Directoire sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la constatation de la fusion et sur les propositions de modifications statutaires
- Le Rapport du Conseil de Surveillance,
- Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.
- Le Projet des nouveaux statuts,

Lesquels documents, ainsi que les autres documents énumérés par la Loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social quinze jours avant la date de l'Assemblée, ce dont cette dernière lui donne acte.



Aucun Actionnaire ou groupe d'Actionnaire n'ayant requis à l'ordre du jour, l'inscription de projets de résolutions, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie sur l'ordre du jour suivant :

En la forme Ordinaire

- 1) Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport de gestion du Président du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance,
- 2) Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- 3) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire
- 4) Constatation de la réalisation de la fusion

En la forme Extraordinaire

- 5) Modification des articles 2 ; 12.3, 14.2 ; 14.3 et 15.1 des statuts

En Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le **31 décembre 2019** lesquels font apparaître un résultat consolidé (part du groupe) de 15.312.865 Euros, tenant compte de la cession de l'ensemble immobilier de St Quentin Fallavier).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire, de leur gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Directoire, prend acte de la publication de la fusion au BODACC le 22 mai 2020 et constate que la société SeD a absorbé sa filiale, la Société SeD Logistique, au 1^{er} juillet 2020.

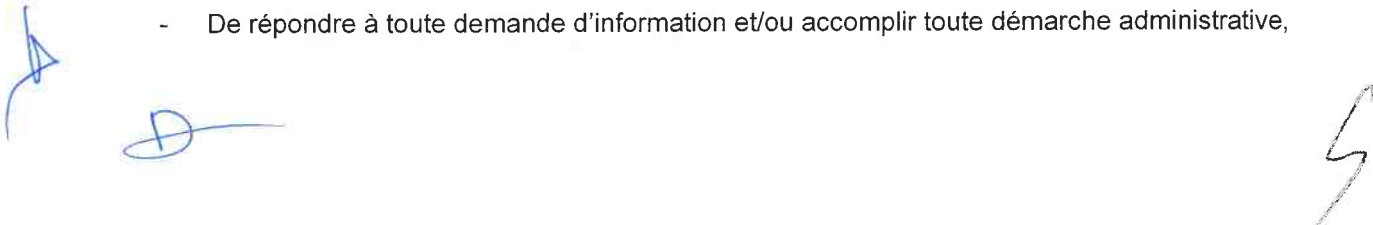
Cette dernière se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation à cette même date.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet:

- D'accomplir toute formalité utile pour faciliter la réalisation de cette opération de fusion,
- De répondre à toute demande d'information et/ou accomplir toute démarche administrative,



- De réitérer si besoin est, et sous toutes formes les apports reçus, d'établir tout acte confirmatif, complémentaire ou rectificatif qui pourrait être nécessaire, d'accomplir toute formalité utile pour faciliter la transmission du patrimoine de SeD Logistique à SeD, et de faire toutes déclarations
- D'accomplir toutes démarches auprès de la direction générale des impôts ou toute autre administration concernée.
- Aux effets ci-dessus, de signer toute pièce, tout acte, tout document, élire domicile, de substituer et déléguer, et de faire tout ce qui sera nécessaire.

Et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt, formalité et publication nécessaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

En Assemblée Générale Extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance décide de prévoir dans les statuts l'ajout de l'activité de Commissionnaire en douane,

Et d'ajouter en conséquence un alinéa 3 à l'article 2 Objet :

« 3) *L'activité de Commissionnaire en douane* »

Le reste de cet article demeure sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance décide de prévoir dans les statuts la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer et voter aux conseils par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification,

et de modifier en conséquence l'article 12.3 des statuts « Conseil de Surveillance » paragraphe « fonctionnement et délibérations » :

En son alinéa 5 comme suit :

« *Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout lieu indiqué sur la convocation. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer au Conseil de Surveillance par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.* »

En son alinéa 7 comme suit :

« *Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou assistent au conseil de surveillance par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification* »

En son alinéa 9 comme suit :

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou assistant au conseil de surveillance par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, ou étant représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. »

Et en son alinéa 11 (avant dernier alinéa) comme suit :

« Une feuille de présence, dûment émargée par les membres du Conseil de Surveillance présents et les mandataires, complétée par la mention de ceux qui assistent au Conseil de Surveillance par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant une identification, est certifiée exacte par le Président du Conseil de Surveillance. »

Le reste de cet article demeure sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance décide de prévoir dans les statuts la possibilité pour les Actionnaires de participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification,

et de modifier en conséquence l'article 14.2 des statuts « Décisions ordinaires » « quorum » en son alinéa 1 :

« Les décisions ne peuvent être valablement adoptées que si les associés présents (y compris par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification), ou représentés possèdent au moins le quart des actions »

et de modifier en conséquence l'article 14.2 des statuts « Décisions ordinaires » « Majorité »

« Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix des Associés présents (y compris par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification), ou représentés ».

et de modifier en conséquence l'article 14.3 des statuts « Décisions extraordinaires » « quorum » en son alinéa 1 :

« Les décisions ne peuvent être valablement adoptées que si les associés présents (y compris par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification), ou représentés possèdent au moins le tiers des actions »

et de modifier en conséquence l'article 14.3 des statuts « Décisions extraordinaires » « Majorité »

« Les décisions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix des Associés présents (y compris par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification), ou représentés ».

et de modifier en conséquence l'article 15.1 des statuts « Assemblées d'Associés » :

En ses alinéas 6 et 7 comme suit :

« Les Associés sont convoqués aux Assemblées d'associés selon les règles légales, étant précisé qu'une assemblée d'associés pourra être convoquée verbalement et se tenir sans délai dès lors que tous les associés seront présents (y compris par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification), ou représentés et y consentent.

Les assemblées d'associés se tiendront au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation.

Les Associés peuvent participer aux assemblées d'associés par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

Et en son alinéa 10 comme suit :

« Une feuille de présence, dûment émargée par les associés présents et les mandataires, complétée par la mention de ceux qui assistent à l'assemblée d'associés par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant une identification, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. »

Le reste de cet article est sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer tout dépôt, formalité et publication nécessaire.

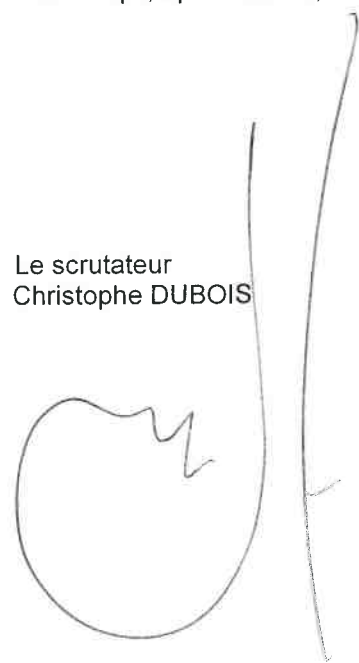
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

ET DE TOUT CE QUI EST DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été clos et signé par les membres du bureau.


Le Président
Patrick DUBOIS


La Secrétaire
Valérie AUDOIN


Le scrutateur
Christophe DUBOIS

SOCIETE DES ENTREPOTS ET DE DISTRIBUTION

Société par Action Simplifiée
Au capital de 4.400.000 Euros

Siège social : Zone Industrielle de MOIMONT
95670 MARLY LA VILLE

712 022 862 R.C.S. PONTOISE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ET PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Présenté au Conseil de Surveillance du 3 juillet 2020
Et à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 juillet 2020

Chers Actionnaires,

Le directoire vous a réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à l'effet de statuer sur l'Ordre du jour dont il vient de vous en donner lecture et dont nous allons maintenant, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, vous présenter les différents points.

I/ IDENTIFICATION – CAPITAL – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que :

1. Notre capital social s'élève à 4.400.000 Euros et est divisé en 22.000 actions de 200 Euros chacune de valeur nominale.
2. Le Commissariat aux comptes de notre Société est assuré par la société **KPMG S.A.**, Commissaire aux Comptes titulaire et **Madame Martine AVENARD**, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire. Les Commissaires aux Comptes suppléants sont **Madame GOALEC Isabelle** et **Monsieur Sylvain MARY**.

II/ EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES

Nous allons maintenant vous rendre compte des comptes consolidés clos le **31 décembre 2019**, les différents documents s'y rapportant ayant été mis à votre disposition dans les délais légaux.

II/1. Mode de présentation et méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été élaborés selon les mêmes méthodes de valorisation et de présentation que celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

Ces comptes continuent d'être établis dans le respect des principes de prudence, régularité, de sincérité et d'image fidèle.



II/2. Filiales et participations

Lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2020 seuls les comptes sociaux vous ont été présentés pour permettre la finalisation de la fusion simplifiée entre les sociétés SeD (société absorbante) et SeD LOGISTIQUE (société absorbée).

- A) Nous vous rappelons que notre Société détient au 31 décembre 2019, 100% du capital et des droits de vote de la Société **SeD LOGISTIQUE**, dont le siège social est situé à MARLY LA VILLE (95670) – Zone Industrielle de MOIMONT.

Au 31 décembre 2019, les résultats réalisés par notre filiale sont les suivants :

Participation	Capital Social	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
SeD LOGISTIQUE	2 300 240 €	6.456.062€	90.857.663€	- 1.355.439 €

Le chiffre d'affaires de **SeD LOGISTIQUE** est ventilé comme suit entre les différentes activités : Fret 61 % ; Logistique : 31 %, Overseas: 8 %.

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société était de 260 Personnes.

- B) Nous vous rappelons que notre Société détient au 31 décembre 2019 une participation minoritaire dans la société **A2DIS** de 47.5 %. du capital et des droits de vote de cette Société, dont le siège social est situé à MARLY LA VILLE (95670) – Zone Industrielle de MOIMONT.

Au 31 décembre 2019, la situation de notre filiale est la suivante :

Participation	Capital Social	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
A2DIS	100 000€	464.159 €	4.690.824 €	205.290 €

II/3 Comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, notre société a établi pour la première fois en 2005, des comptes consolidés avec la Société **SeD LOGISTIQUE**, filiale à 100%, dont le siège social est sis à MARLY LA VILLE (95670) – Zone Industrielle de Moimont.

Nous avons rajouté au 31 décembre 2015 par mise en équivalence la société A2DIS, filiale à 47.5 %, dont le siège social est sis à MARLY LA VILLE (95670) – Zone Industrielle de Moimont.

Ces comptes consolidés ont été établis selon les méthodes prévues à l'article L.233-18 du Code de Commerce.

Ces comptes consolidés, que nous soumettons à votre approbation, font ressortir un chiffre d'affaires consolidé de 92.610.055 € contre 95.935.165 € en 2018 et un résultat consolidé (part du groupe) de 15.312.865 € (tenant compte de la cession de l'ensemble immobilier de ST Quentin Fallavier) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre un résultat consolidé de 1.340.026 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 213.458 € au 31 décembre 2019 contre 2.745.901 € en 2018, soit une baisse de 2.532.443 €.

4

En tant que de besoin, nous vous rappelons que l'activité du groupe est quadruple :

- Logistique,
- Affrètement,
- Overseas
- Location d'Entrepôts

Les capitaux propres (part groupe) sont de 46.141.270 € contre 40.024.406 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 15 %. Le poste « emprunts et dettes financières » est de 29.798.731 € contre 20.077.513 € l'exercice précédent soit une variation de + 48 %.

Le Groupe n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

L'évolution des affaires en 2019 n'appelle pas de remarque particulière.

Depuis la clôture de l'exercice la crise économique liée au COVID 19 impactera les résultats consolidés 2020 du Groupe.

En effet, l'évolution des affaires a été fortement ralentie par l'arrêt ou la forte réduction de l'activité de certains de nos clients.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus et a engendré d'importantes modifications sur l'environnement économique mondial.

Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit le Groupe à s'adapter en conséquence.

Cet événement n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

Perspectives d'avenir :

Les résultats de l'exercice 2020 seront impactés par la crise sanitaire. En effet, depuis la mise en confinement du pays, notre activité a été réduite du fait de la fermeture ou de la baisse d'activité de certains de nos clients. Nous avons pris immédiatement les mesures nécessaires afin de réduire au maximum cet impact en plaçant notamment une partie des salariés en chômage partiel, et pris des dispositions pour préserver la trésorerie. Le suivi du poste clients fait l'objet de soins attentifs.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 265 personnes.

En matière d'utilisation des instruments financiers, il est rappelé que la trésorerie de la société est placée en certificats de dépôt.

Vos commissaires aux Comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur ces comptes consolidés.

III/ CONSTATATION DE LA REALISATION DE LA FUSION

La publication au BODACC du Traité de fusion-absorption, signé le 14 mai 2020, ayant été faite régulièrement le Vendredi 22 mai 2020, l'opération de fusion entre les sociétés SeD (société absorbante) et SeD Logistique (société absorbée), est devenue effective à la date du 1^{er} juillet 2020 tel que prévu dans l'article 8-1 dudit Traité.

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de SeD Logistique à la société SeD, la société SeD Logistique a été dissoute de plein droit au 1^{er} juillet 2020 du seul fait de la réalisation de la fusion.

SeD est devenue propriétaire des biens et droits de la Société SeD Logistique depuis cette date.

Le patrimoine de SeD Logistique devant être dévolu dans l'état où il se trouvait au 1^{er} juillet 2020, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1^{er} janvier 2020 et cette date seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société SeD.

L'ensemble du passif de SeD Logistique au 1^{er} juillet 2020 ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de SeD Logistique ont été transmis à la société SeD.

Les sociétés SeD et SeD Logistique ont reconnu dans le traité de fusion que cette opération aura sur le plan fiscal la même date rétroactive que sur le plan comptable, soit le 1^{er} janvier 2020 et se sont engagées à en supporter toutes les conséquences.

IV / MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Directoire à l'honneur de présenter au Conseil de Surveillance, les propositions de modifications statutaires suivantes :

- Ajout de l'activité de Commissionnaire en douane
- Ajout de la possibilité de tenir les Conseils de surveillance et les Assemblées Générales par visio- conférence

Si vous approuvez ces projets de modification, vous aurez à vous prononcer sur le texte des nouveaux statuts de la Société.

V / DROITS DE VOTE

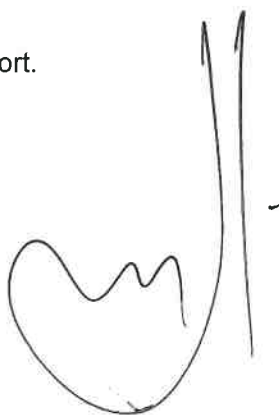
Nous vous rappelons que le capital de la Société est composé de 22.000 actions ordinaires chacune disposant d'une voix.

Le nombre total de droit de vote s'établit donc à 22.000.

Il n'a pas été modifié depuis la dernière Assemblée générale.

Lecture va vous être donnée des projets de texte des résolutions qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2020 si toutefois vous les validez.

Tel est, Messieurs, Mesdames, notre rapport.



pour le directoire
Mr Christophe Dubai





KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Martine Avenard
6 rue Falconet
92310 Sèvres
France

Société des Entrepôts et de Distribution S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
Société des Entrepôts et de Distribution S.A.S.
Zone Industrielle de Moimont - 95760 Marly-la-Ville
Ce rapport contient 26 pages
Référence : RT-SM



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Martine Avenard
6 rue Falconet
92310 Sèvres
France

Société des Entrepôts et de Distribution S.A.S.

Siège social : Zone Industrielle de Moimont - 95760 Marly-la-Ville
Capital social : €. 4 400 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Société des Entrepôts et de Distribution S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société des Entrepôts et de Distribution S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note A8 « Contrats de location-financement » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives au retraitement des opérations de location-financement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 29 juin 2020 du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

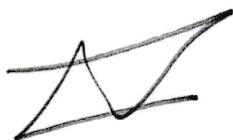
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 7 juillet 2020

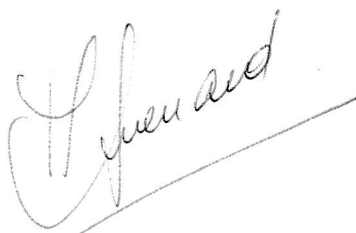
Sèvres, le 7 juillet 2020

KPMG S.A.



Signature
numérique
de Rémi
Toulemonde

Rémi Toulemonde
Associé



Martine Avenard

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

BILAN CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	Note n°	PASSIF	31/12/2019	31/12/2018	Note n°
Actif immobilisé	32 768	34 350		Capitaux propres (part du groupe)	46 043	39 996	
Ecarts d'acquisition				Capital	4 400	4 400	D.8
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles	46	67	D.1	Primes, écarts de réévaluation			
Ecart d'acquisition							
Immobilisations corporelles	29 514	33 691	D.2	Réserves	26 428	34 284	
Immobilisations financières	2 988	469	D.3	Résultat consolidé	15 215	1 312	
Titres mis en équivalence	220	123		Autres	97	28	
Actif circulant	75 665	54 704		Intérêts minoritaires			
Stocks et en-cours			D.4				
Clients et comptes rattachés	16 307	20 069	D.5	Provisions pour risques et charges	3 829	6 233	D.9
Autres créances et comptes de régularisation	5 519	7 632	D.6				
Valeurs mobilières de placement	10 796	13 529	D.7	Dettes	58 463	42 796	
Disponibilités	43 043	13 474		Emprunts et dettes financières	29 799	20 078	D.13
				Fournisseurs et comptes rattachés	12 641	13 939	
				Autres dettes et comptes de régularisation	16 023	8 779	D,14
TOTAL	108 432	89 053		TOTAL	108 432	89 053	

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2019	31/12/2018	Note n°
Chiffre d'affaires	92 610	95 935	
Autres produits d'exploitation	531	594	
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	-16 539	-16 758	
Autres charges d'exploitation	-67 304	-68 863	
Impôts et taxes	-2 890	-2 957	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-6 195	-5 205	D.16
Résultat d'exploitation	213	2 746	
Charges et produits financiers	-619	-86	D.17
Résultat courant des entreprises intégrées	-406	2 660	
Charges et produits exceptionnels	21 424	-2 152	D.18
Résultat des opérations en commun			
Impôts sur les résultats	-5 803	804	D.11
Résultat net des entreprises intégrées	15 215	1 312	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	97	28	
Dot / Rep. aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 312	1 340	
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)	15 312	1 340	
Résultat par action	696	61	
Résultat dilué par action	696	61	

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)

	Exercice 2019	Exercice 2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	15 215	1 312
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	5 992	4 692
- Variation des impôts différés	- 3 054	- 1 397
- Plus-values de cession	- 21 590	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	- 3 437	4 818
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	11 247	924
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 810	5 742
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	- 12 699	- 3 452
Cession d'immobilisations	31 200	1 401
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	18 501	- 2 051
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 9 196	- 2 002
Minoritaires des sociétés intégrées		28
Autres variations		3 990
Variation des dépôts de garantie reçue		
Emissions d'emprunts	9 500	15 000
Remboursements d'emprunts	- 7 850	- 5 768
Variation des dettes financières diverses	8 071	- 635
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	525	10 613
VARIATION DE TRESORERIE	26 836	14 304
Trésorerie d'ouverture	27 003	12 698
Trésorerie de clôture	53 839	27 003

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserve légal	Report à nouveau	réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Impact des réévaluations net d'impôt différé	Impact de change ment de méthode	Autres variations	Total Autres	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2016	4 400			29 300	3 504						37 204
Affectation du résultat 2016				3 504	-3 504						0
Résultat de l'exercice 2017					2 747						2 747
Autres variations				723							723
Situation à la clôture 31/12/2017	4 400			33 527	2 747						40 674
Affectation du résultat 2017				2 747	-2 747						0
dividendes				-2 002							-2 002
Résultat de l'exercice 2018					1 312				40		1 352
Situation à la clôture 31/12/2018	4 400			34 272	1 312				40		40 024
Affectation du résultat 2018				1 352	-1 312				-40		0
dividendes				-9 196							-9 196
Résultat de l'exercice 2019					15 215				97		15 312
Situation à la clôture 31/12/2019	4 400	0	0	26 428	15 215	0	0	0	97	0	46 140

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

A PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SED sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable et modifié par le règlement ANC 2015-07 sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Les comptes consolidés respectent également les principes comptables définis ci-dessous.

La présentation des comptes et les méthodes retenues pour leur évaluation se soumettent aux dispositions des règlements CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, applicables depuis le 1^{er} janvier 2005. Le groupe a opté pour la méthode dite prospective.

A2 Méthodes de consolidation

L'ensemble des sociétés étant contrôlé exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère SED, est consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La société A2DIS détenue à 47.5 % est consolidée par mise en équivalence.

A3 Méthodes de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

A4 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

A5 Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs états financiers arrêtés au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

A6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

C'est la méthode de l'amortissement linéaire qui est retenue ; les durées généralement retenues sont les suivantes :

- | | | |
|--------------|----------|-------|
| ▪ Logiciel : | linéaire | 3 ans |
|--------------|----------|-------|

A.6.1 *Les autres immobilisations incorporelles*

Elles représentent la valeur d'acquisition des logiciels.

A7 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dans le cadre des nouvelles règles sur les actifs, la méthode de comptabilisation par composants s'applique dès le 1^{er} janvier 2005 aux immobilisations corporelles et en particulier aux constructions (méthode prospective appliquée sur les immeubles destinés à l'exploitation).

C'est la méthode de l'amortissement linéaire qui est retenue ; les durées généralement retenues sont les suivantes :

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------------|
| ▪ Construction : structure (50 %) | linéaire | 15 à 35 ans |
| ▪ Constructions : toiture (20 %) | linéaire | 15 à 25 ans |
| ▪ Constructions : agencements (30 %) | linéaire | 15 à 20 ans |
| ▪ Agencements et aménagements : | linéaire | 5 à 10 ans |
| ▪ Installations techniques : | linéaire | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériel et outillages : | linéaire | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériel de transport : | linéaire | 3 à 5 ans |
| ▪ Matériel informatique : | linéaire | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier : | linéaire | 5 ans |

A8 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont retraités.

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les durées d'amortissement retenues sont conformes à celles appliquées dans les comptes sociaux.

A9 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés ainsi que des titres immobilisés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

A10 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A11 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement qui correspondent à des dépôts à terme et des parts sociales sont évaluées à leur coût d'achat à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

A12 Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, un inventaire des litiges en cours est réalisé. Le cas échéant des provisions sont enregistrées en fonction de l'avancement des procédures et de l'estimation des risques encourus.

A13 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce calcul est externalisé.

La PIDR est comptabilisée dans les comptes consolidés.

La provision pour risques et charges de l'exercice constate les engagements de retraite du groupe pour un montant de 168 026 €.

Le taux d'actualisation 2019 est de 0,79%.

Le montant des versements effectués auprès de Prédicta valorisés au 31/12/2019 s'élève à 356 395 €.

A14 Impôts sur les résultats

Conformément aux prescriptions du règlement CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

A15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

A16 Résultat par action

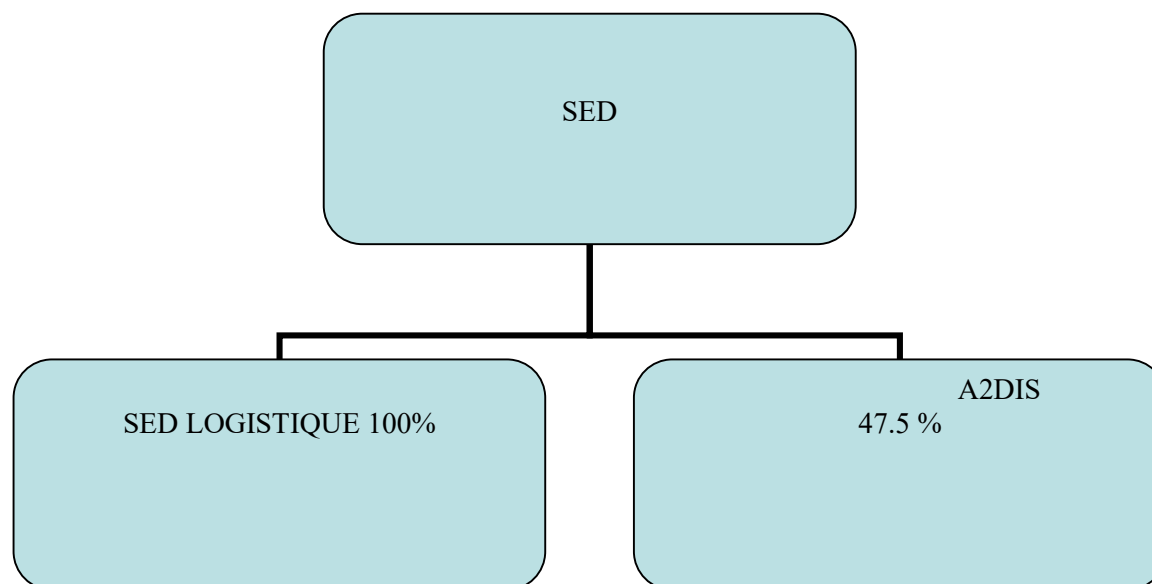
Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions propres.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

B PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Une liste de l'ensemble des sociétés consolidées.

B1 Organigramme au 31 décembre



B2 Entrées de périmètre

Aucune entrée de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

B3 Sorties de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

B4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Création de la société A2DISIMMO en fin d'année 2019 avec un capital de 10.000 € détenu à 55% par A2DIS et acquisition par A2DISIMMO de la SCI Valemey le 19 décembre 2019 à hauteur de 99%.

Ces sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation.

C COMPARABILITÉ DES COMPTES

C1 Changements comptables

- Néant

C2 Changements de méthode de consolidation

Néant

C3 Variations de périmètre

- Aucune variation de périmètre

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D NOTES ET COMMENTAIRES

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

D1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeurs brutes							-
Frais d'établissement							-
Concessions, brevets, licences	10						10
Ecart d'acquisition							-
Autres immobilisations incorporelles	1 137	20					1 157
Avances et acomptes versés							-
Total	1 147	20	-	-	-	-	1 167
Amortissements							
Frais d'établissement							
Concessions, brevets, licences	- 10						- 10
Ecart d'acquisition							
Autres immobilisations incorporelles	- 1 071	- 41					- 1 112
Avances et acomptes versés							-
Total	- 1 081	- 41	-	-	-	-	- 1 122
Valeurs nettes							
Frais d'établissement							
Concessions, brevets, licences							
Ecart d'acquisition							-
Autres immobilisations incorporelles	66	- 21					45
Avances et acomptes versés							-
Total	66	- 21	-	-	-	-	45

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels, standards et développements spécifiques et sont amortis sur une durée de trois ans.

D.1.1 Ecart d'acquisition

Le fonds de commerce acquis en 1998 est retraité dans les comptes consolidés ; il a été imputé sur les capitaux propres en totalité pour 2 286 735 €. Cet écart d'acquisition est reconnu dans les comptes sociaux de SED LOGISTIQUE.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D2 Immobilisations corporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Réévaluation + variation	Autres variations	31/12/2019
Valeurs brutes						
Terrains	969					969
Terrains en crédit-bail	4 076		2 544			1 532
Constructions	31 256	6 037	424			36 869
Constructions en crédit-bail	36 999		14 749			22 250
Installations techniques, mat. & out.	7 199	252	26			7 425
Installations techniques, mat. & out en crédit-bail	4 533					4 533
Autres immobilisations corporelles	7 346	727	136			7 937
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						0
Immobilisations corporelles en cours	367	3 035	140			3 262
Avances et acomptes						
Total	92 745	10 051	18 019			84 777
Amortissements						
Terrains						
Terrains en crédit-bail						
Constructions	-21 666	-1 523	168			-23 021
Constructions en crédit-bail	-23 640	-1 042	7 949			-16 733
Installations techniques, mat. & out.	-4 341	-1 537	150			-5 728
Installations techniques, mat. & out en crédit-bail	-3 660	-375				-4 035
Autres immobilisations corporelles	-5 747					-5 747
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total	-59 054	-4 477	8 267	0	0	-55 264
Valeurs nettes						
Terrains	969	0	0			969
Terrains en crédit-bail	4 076	0	2 544			1 532
Constructions	9 590	4 514	256			13 848
Constructions en crédit-bail	13 359	-1 042	6 800			5 517
Installations techniques, mat. & out.	2 858	-1 285	-124			1 697
Installations techniques, mat. & out en crédit-bail	873	-375	0			498
Autres immobilisations corporelles	1 599	727	136			2 190
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	0	0	0			0
Immobilisations corporelles en cours	367	3 035	140			3 262
Avances et acomptes	0	0	0			0
Total	33 691	5 574	9 752	0	0	29 513

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D3 Immobilisations financières

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Réévaluation + var. périmètre	Ecart de conversion	autres variation	31/12/2019
Valeurs brutes							
Titres de participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres immobilisations financières	469	2 519					2 988
Titres mis en équivalence	123	97					220
Total	592	2 616	0				3 208
Provisions pour dépréciation							
Titres de participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres immobilisations financières							
Titres mis en équivalence							
Total							
Valeurs nettes							
Titres de participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres immobilisations financières	469	2 519					2 988
Titres mis en équivalence	123	97					220
Total	592	2 616	0				3 208

D4 Stocks et en-cours

Néant

D5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	20 416	16 993	16 993	
Autres créances	7 295	5 548	5 548	
Comptes courants débiteurs				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	337	454	454	
Charges à répartir				
Impôt différé actif				
Total	28 048	22 995	22 995	

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant (hors stocks) se décomposent selon :

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	349	341	4				686
Autres créances		484					484
Total	349	825	4				1 170

D7 Titres de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de la façon suivante :

Titre cotés	Valeur nette comptable	Valeur boursière
OBLIGATIONS SG	1 991	1 991
CA SOLUTION EXEDENT	2 506	2 506
Crédit agricole Excédent	500	500
DAT Crédit du Nord	4 000	4 000
CAT SG	525	525
TITRES CE	1 000	1 000
CATIP CIC	274	274
Total	10 796	10 796

D8 Capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social se compose de 22 000 actions d'une valeur nominale de € 200, soit une valeur totale de € 4 400 000.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2019
Autres provisions pour risques & charges	1 156	817	199				1 774
PIDR	136	32					168
Provisions impôts différés passif	4 941		3 054				1 887
Total	6 232	849	3 253				3 829

D10 Impôt différé

La prise en compte, à la clôture de l'exercice, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Impôts différés actif			
Impôts différés passif	4 941	1 887	-3 054

Les impôts différés se décomposent par nature de la manière suivante :

Impôt différé actif	31/12/2018	Impact réserves	Impact résultat	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2019
Organic	9		1			10
Participation des salariés	0					0
TVTS	8		-8			0
Abandon c/c	0					0
PV latente OPCVM	0					0
Provisions congrés payés	390		-14			376
Retraitements PIDR	2		45			47
Compensation IDA/IDP	-409		-24			-433
Total	0		0			0

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

Impôt différé passif	31/12/2018	Impact réserves	Impact résultat	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2019
Location-Financement	-5 127		3 013			-2 114
Provisions réglementées	-222		15			-207
Compensation IDA/IDP	409		26			435
Total	-4 940		3 054			-1 887

D11 Impôts sur les résultats

La distinction entre impôt exigible et impôt différé, au compte de résultat, se présente comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Impôt exigible	-593	-8 858
Charge (produits) d'impôts différés	1 397	3 054
Total	804	-5 804

D12 Preuve d'impôt

Le taux d'impôt utilisé est de 28%.

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 215
Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	5 804
Résultat avant impôt sur les bénéfices	21 019
<Impôt théorique au taux en vigueur>	-6 240
Différence d'impôt	436

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence d'impôt	Charges	Produits
Différences permanentes	1 478	
Crédit d'impôt		
Différence de taux		1 042
Ecart sur Fonds Propres		
Total	1 478	1 042
Différence nette	-436	

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D13 Emprunts et dettes financières

D.13.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 012	15 661	7 731	5 819	2 111
Emprunts en crédit-bail	0	0			
Dettes financières diverses	6 066	14 137	14 137		
Concours bancaires courants					
Total emprunts et dettes financières	20 078	29 798	21 868	5 819	2 111

D14 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	13 939	12 641	12 641		
Avances et acomptes reçus sur commande					
Dettes fiscales et sociales	7 987	15 255	15 255		
Dettes sur immobilisations	493	245	245		
Autres dettes	298	226	226		
Produits constatés d'avance		296	296		
Ecart de conversion passif					
Total autres passifs à court terme	22 717	28 663	28 663		

L'ensemble de ces dettes est d'échéance inférieure à un an.

D15 Engagements hors-bilan

D.15.1 Engagements reçus

Néant.

D.15.2 Engagements donnés

Caution douane enlèvement et opérations diverses CIC pour 135 000 €
 Caution EIF CIC pour 273 468 €
 Caution Crédit Agricole pour 80 640€
 Caution Caisse D'Epargne pour 1 575 000€ et 225 000€
 Caution Ursoval Société Générale pour 507 900 €
 Nantissement VMP CDN de 2 000 000 €

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D16 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Reprises de provisions pour risques et charges	267	200
Reprises de provisions sur actif circulant		3
Total reprises d'amortissements et de provisions	267	203
Dotations aux amortissements	4 692	4 521
Dotations aux provisions pour risques et charges	296	849
Dotations aux provisions sur actif circulant	217	825
Total dotations aux amortissements et aux provisions	5 205	6 195

D17 Résultat financier

	Exercice 2018	Exercice 2019
Produits financiers		
Total des dividendes		
Revenus des autres créances et VMP		
Produits nets sur cession de VMP		
Produits des autres immobilisations financières		
Gains de change		
Autres produits financiers	230	361
Transfert de charges financières		
Total	230	361
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	-316	-980
Pertes de change		
Autres charges financières		
Total	-316	-980
Résultat financier	-86	-619

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		31 200
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions et transferts de charges		
Total	0	31 200
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 152	165
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		9 611
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres charges exceptionnelles		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total	2 152	9 776
Résultat exceptionnel	-2 152	21 424
Ventilation du résultat exceptionnel		
- Part du groupe	-2 152	21 424
- Part des minoritaires		

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

D19 Effectif

L'effectif employé par les sociétés intégrées globalement se décompose comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Cadres	69	63
Agents de maîtrise	98	93
Employés	85	71
Ouvriers	50	38
Total	302	265

E **AUTRES INFORMATIONS**

E1 Informations sectorielles

L'activité du groupe comprend cinq secteurs d'activité (la location d'entrepôts, la logistique/entreposage, le transport terrestre, le transport aérien et maritime, le remodeling de magasins).

Les recettes du transport terrestre se sont élevées à 55 291 k€ en 2019 (contre 50 983 k€ en 2018).

Les recettes de la logistique/ entreposage à 28 280 k€ en 2019 (contre 26 039 k€ en 2018).

Les recettes du transport aérien et maritime sont de 7 287 k€ en 2019 (contre 13 661 k€ en 2018).

Les recettes de location d'entrepôt et refacturation de charges à 1 752 k€ en 2019 contre 5 252 k€ en 2018.

Soit un chiffre d'affaires consolidé de 92 610 k€.

E2 Événements postérieurs à la clôture

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19 et a engendré d'importantes modifications sur l'environnement économique mondial.

Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit le groupe à s'adapter en conséquence.

Cet événement n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

Les résultats de l'exercice 2020 seront impactés par la crise sanitaire. En effet, depuis la mise en confinement du pays, notre activité a été réduite du fait de la fermeture ou de la baisse d'activité de certains de nos clients. Nous avons pris immédiatement les mesures nécessaires afin de réduire au maximum cet impact en plaçant notamment une partie des salariés en chômage partiel, et pris des dispositions pour préserver la trésorerie. A ce stade, nous n'anticipons pas de difficultés de trésorerie, le suivi du poste clients fait l'objet de soins attentifs.

E3 Dirigeants

Compte tenu du caractère confidentiel, les rémunérations allouées aux membres de la direction et du conseil de surveillance ne sont pas communiquées.

E4 CAC

Le montant des honoraires versés au CAC pour leurs missions sur l'ensemble des Sociétés du Groupe s'élève à 50 400 € pour l'exercice.

Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2019

SOCIETES CONSOLIDEES

Société et forme Juridique	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
SED	ZI de Moimont 1 rue Jean Jaurès 95670 Marly-la-Ville	Société mère		
SED Logistique	ZI de Moimont 1 rue Jean Jaurès 95670 Marly-la-Ville	Intégration Globale	100 %	100 %
A2DIS	ZI de Moimont 1 rue Jean Jaurès 95670 Marly-la-Ville	Mise en equivalence	47.5 %	47.5 %